

*Dynamique des
Entreprises, de la
Société et des
Territoires vers
l'Innovation
Sociale*

ADAPTER LES DISPOSITIFS DE RECHERCHE COLLABORATIVE POUR L'INNOVATION SOCIALE

PAR SÉBASTIEN PALLUAULT, JADE OMER

En France, les politiques publiques consacrées aux partenariats entre acteurs de la recherche et acteurs socio-économiques se développent fortement, dans une volonté de soutien à l'innovation. On peut citer, à titre d'exemple, les laboratoires communs, les instituts Carnot, les nombreux appels à projets collaboratifs ou encore le développement des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). L'apparition récente du crédit d'impôt collaboration de recherche (CICo), créé par la Loi de Finances 2022 afin d'inciter les entreprises à engager des travaux avec les organismes de recherche, participe aussi de cette tendance. Si ces dispositifs d'appui à l'innovation entendent valoriser l'excellence française en matière de recherche tout en favorisant le développement de l'économie et la création des emplois, ils portent en eux une conception spécifique de l'innovation, notion qui s'inscrit principalement dans un paradigme d'industrialisation de biens et services, d'intégration au marché et de recherche de lucrativité (Métissier, 2022). Ils sont ainsi le relais de représentations, d'outils, de modèles économiques et de logiques de retours sur investissement cohérents, associant innovation à progrès technologique.

Si l'innovation sociale se définit avant tout par sa finalité, à savoir la contribution à la résolution de problématiques de société, nous pouvons faire l'hypothèse d'une difficile adéquation entre les principes qui régissent les dispositifs actuels de recherche collaborative et les principes qui président aux pratiques d'innovation sociale. Tandis que certains, comme le directeur du CNRS Antoine Petit, soulignent l'intérêt d'une recherche « au service de la société » (Le Monde, 14/02/2022), cette note vise à montrer dans quelle mesure les dispositifs de recherche, même collaborative, procèdent encore d'une conception technologique et industrielle qui cadre mal avec les réalités et les aspirations des acteurs de l'innovation sociale. Ce faisant, elle participe plus largement au débat sur une nécessaire évolution de l'écosystème d'appui à l'innovation en France et sur l'ouverture de la notion de recherche & développement (Palluault et al., 2021).

Le Laboratoire Commun **DESTINS** est un consortium de recherche & développement regroupant des équipes de chercheurs et enseignants-chercheurs coordonnées par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers (CNRS-Université de Poitiers) et des intervenants professionnels issus de la société coopérative Ellyx.

LES AUTEUR-E-S

Associé de la SCOP Ellyx et co-directeur du LabCom DESTINS, Sébastien Palluault est docteur en géographie et spécialiste de l'innovation sociale. Il s'intéresse aux dispositifs de co-production de connaissances.

Doctorante en CIFRE au sein de la SCOP Ellyx et du laboratoire RURALITES, Jade Omer questionne les démarches de R&D à partir d'une approche d'innovation sociale.

LabCom DESTINS
M.S.H.S. Poitiers - Bât A5
5 rue Théodore Lefebvre
TSA 21103
86073 Poitiers Cedex 9

contact@labcom-destins.fr
destins.labo.univ-poitiers.fr

CONNECTER INNOVATION ET UTILITÉ SOCIALE

LES CONSTATS RELATIFS À UNE CONCEPTION MAJORITAIREMENT TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE DE L'INNOVATION QUESTIONNENT L'OUVERTURE DES DISPOSITIFS DE RECHERCHE COLLABORATIVE À DES DÉMARCHES D'INNOVATION SOCIALE. ÉCLAIRAGE À PARTIR DES DISPOSITIFS CIFRE ET LABORATOIRES COMMUNS.

Les thèses CIFRE : un besoin de renouvellement des pratiques dans le champ des SHS

Depuis les années 1980, le dispositif CIFRE est largement plébiscité pour « concourir au processus d'innovation des entreprises françaises et à leur compétitivité ». En effet, les cifre permettent à une entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un doctorant dont les travaux de recherche doivent favoriser son processus d'innovation. Destiné initialement à accélérer la recherche & développement dans les entreprises, ce dispositif a été beaucoup sollicité dans le champ des sciences dites « dures ». La loi pluriannuelle de programmation de la recherche 2021-2030 prévoit un objectif de 2150 signatures par an. Malgré l'augmentation régulière de la proportion de cifre en sciences humaines et sociales, son orientation initiale sur une contribution de recherche à des projets industriels et commerciaux a toutefois freiné son développement dans les contextes qui se prêtent moins à ces applications. Ainsi, en 2017, seules 81 collectivités territoriales et associations ayant une action sociale ont reçu un doctorant cifre sur 1 433 contrats (source : ANRT).

Une analyse de plusieurs cifre en SHS, menée actuellement dans le cadre des activités du labCom DESTINS, indique que la thèse est souvent déconnectée d'une démarche d'innovation explicite et de R&D. La faible imprégnation des approches de R&D au sein de certains acteurs de l'innovation sociale, au premier rang desquels les structures non fiscalisées et les collectivités territoriales, aboutit à une faible formalisation de leurs attentes en matière d'innovation. Ceci crée, contrairement à ce qui est pratiqué dans le champ industriel, une relative séparation entre l'activité de la recherche et les applications auxquelles celle-ci peut renvoyer pour l'organisation, ses bénéficiaires ou ses partenaires. Dès lors, les CIFRE en SHS semblent plus souvent renvoyées à des approches de recherche fondamentale, académique qu'à des logiques d'innovation et de R&D. Cette situation est renforcée par la faible acculturation des laboratoires de SHS aux pratiques de R&D appliquées à l'innovation sociale et à la faiblesse de leurs relations aux entreprises et aux acteurs socio-économiques.

Ce biais introduit un équilibre difficile pour le doctorant entre les attentes (parfois implicites) du partenaire socio-économique et les exigences d'un travail académique. Non seulement les cifre en SHS continuent de s'inscrire dans une durée plus longue, 4,5 ans en moyenne (Feraudy et al., 2021), qui pose de véritables problèmes en matière d'organisation et de financement, mais la faible anticipation des formes de valorisation du travail issu de la cifre aboutit à des perspectives d'insertion professionnelle plus limitées. Seulement 25% des doctorants restent dans l'organisation employeuse sur des missions de recherche ou hors recherche après leur soutenance. Le dispositif CIFRE, pensé pour les démarches de R&D technologique et industrielle, est ainsi transposé dans un contexte différent, pour lequel il s'avère mal interprété. Certes, nous observons aujourd'hui une appropriation ou une adaptation de ce dispositif dans les collectivités territoriales (programme 1000 doctorants pour un territoire) et les administrations (apparition des thèses COFRA en 2022) : il n'en demeure pas moins que la contribution des cifre à l'émergence d'innovations sociales apparaît limitée.

Les Laboratoires Communs : un « commun » à structurer

Les Laboratoires Communs (LabCom) sont définis par la signature d'un contrat entre un organisme de recherche et un partenaire économique. Ils sont organisés à travers une gouvernance commune, une feuille de route de recherche co-construite, des moyens de travail opérés en commun, une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial. Depuis 2013, 205 laboratoires communs ont été labellisés par l'Agence Nationale pour la Recherche. Ils représentent l'une des formes de collaboration les plus abouties entre un organisme de recherche et un acteur socio-économique, en plaçant le partenariat à un niveau autre qu'une prestation de recherche habituelle auprès d'un opérateur économique.

L'appel à projet 2022 témoigne toutefois d'une vision des LabCom qui demeure centrée sur « une finalité économique », le dispositif devant favoriser la « compétitivité des entreprises par l'innovation », autour d'« une vision partagée entre industriels et académiques pour produire de façon pérenne de la valeur économique et de l'innovation ».

Cette orientation nourrit une logique de captation de la valeur de l'innovation par le partenaire de recherche, alors même que les démarches d'innovation sociale entendent généralement favoriser le partage des connaissances ou organiser une valorisation directe ou indirecte au-delà d'un seul acteur économique. Considérons, par exemple, les réponses aux enjeux d'inclusion, de pauvreté, d'adaptation aux changements climatiques : celles-ci portent rarement sur la mise en place de seuls biens ou services, mais s'inscrivent, pour être efficaces, dans un faisceau d'innovations réglementaires, économiques, organisationnelles, qui contestent une approche essentiellement mercantile, limitée à un seul domaine d'application ou à une finalité de positionnement concurrentiel.

Par ailleurs, le cadre des Laboratoires Communs organise une stricte répartition des rôles entre les structures du consortium : l'organisme de recherche est attendu sur sa « capacité de recherche, de savoir-faire, de propriété intellectuelle, d'accès à des équipements, etc », tandis que le partenaire économique a vocation à faire valoir sa « capacité de recherche et d'ingénierie, un savoir-faire technique, la connaissance du marché, l'accès aux données, à des équipements, la formulation de verrous scientifiques originaux, voire de propriété intellectuelle, etc ». Or, celle-ci pourrait être interrogée au regard de démarches d'innovation sociale : d'une part, car elle renvoie à une valorisation de la recherche qui ne se situe qu'en direction du partenaire économique, alors même que les attendus du côté de l'organisme de recherche peuvent tout à fait participer de la démarche d'innovation (formation, problématisation auprès des citoyens, etc.) ; ensuite parce qu'elle fige le LabCom sur les intérêts des deux parties en tant qu'organisation et non sur un intérêt qui leur est supérieur, sans leur être étranger. Cela conduit naturellement à positionner les labCom sur des innovations qui intéressent avant tout le développement économique de l'entreprise, et non des innovations dont elle ne serait pas directement porteuse.

Quelques pistes d'évolution

L'analyse des limites des dispositifs d'appui à la R&D du point de vue d'une approche en termes d'innovation sociale invite à proposer plusieurs pistes :

- la première est l'ouverture et l'enrichissement de la notion de recherche & développement (voir encadré) et le changement de dénomination de certains dispositifs d'innovation, qui insistent sur une relation entre innovation - technologie - industrie.

- la deuxième est la reconnaissance de la capacité des acteurs non lucratifs à s'inscrire dans des activités de R&D, au premier rang desquels les associations et les collectivités territoriales. Ces acteurs ont vocation à être co-producteurs des innovations et des dynamiques de changement qui se dessinent autour des enjeux de société aux côtés des entreprises : il s'agit bien de les positionner sur un même pied d'égalité dans leurs relations avec les organismes de recherche.

- la troisième renvoie à repenser les modes d'évaluation des partenariats recherche - entreprise. Il s'agit de ne plus raisonner - du moins officiellement - selon les critères d'appréciation habituels (en termes de chiffre d'affaire généré ou de brevet déposé) mais d'intégrer d'autres approches, notamment une analyse de l'impact de ces collaborations sur les processus de changement pour lesquels les SHS ont toute leur pertinence (représentations sociales et culturelles, priorités stratégiques des organisations, nouveaux modèles économiques, dispositifs de politiques publiques...)

- Enfin, la quatrième propose de sortir de la dualité "organisme de recherche - entreprise" pour envisager des dispositifs qui associent acteurs publics, société civile et entreprises lucratives dans des consortiums de R&D, chacun opérant sur des problématiques définies ensemble, dans son domaine d'application.

DÉBATTRE DES TERMES POUR ENRICHIR LEUR SIGNIFICATION

La plupart des dispositifs et labels propres à l'innovation renvoient dans leur dénomination à un héritage industriel et technologique, à l'image des conventions « industrielles » de formation par la recherche, des cellules de diffusion « technologique » et centres de ressources « technologiques », des sociétés d'accélération de transfert de « technologie ». Si cette dénomination apparaît limitante au regard du profil des entreprises qui peuvent les mobiliser et du caractère pluriel de l'innovation, elle participe certainement à exclure les acteurs qui ne se retrouvent dans cette terminologie, dont les acteurs de l'innovation sociale et les structures publiques.

De la même manière, l'appréhension du terme « recherche & développement » renvoie souvent à un imaginaire technologique et industriel qui mérite d'être désormais questionné.

Si l'on conçoit généralement que le « développement » dans la R&D est souvent circonscrit aux intérêts prioritaires de l'opérateur économique qui investit, les activités de recherche & développement orientées vers l'innovation sociale questionnent plutôt la manière dont les applications participent du progrès social et sociétal. Il s'agit alors d'une R&D dirigée vers le développement d'un « mieux-être social » dans la Société.

Cette appréhension de la R&D nourrit un débat qui est intrinsèquement scientifique et politique, l'un et l'autre étant indissociables, à l'image des réactions et controverses portant sur le partage et l'affectation des profits réalisés par les entreprises pharmaceutiques sur la base de leur R&D, dans le cadre de la commercialisation des vaccins anti-Covid

Pour une nouvelle philosophie des partenariats de recherche collaborative

Les éléments esquissés dans cette note montrent le besoin de renouveler la philosophie des dispositifs d'appui à l'innovation et d'enrichir la capacité de R&D collective autour de problématiques de société. Cette approche - forcément politisée - implique ainsi d'associer aux démarches d'innovation les acteurs publics et de la société civile qui participent de leur critique et de l'acceptation sociale des changements qui se dessinent, et de leur donner une place au coeur de ces processus. Problématisation collective, projection d'innovations plurielles et combinées entre elles, pratiques de coopération plus que de compétition : ces évolutions modifieraient profondément le sens, les pratiques et la portée des dispositifs d'appui à l'innovation. Elles ouvriraient la porte à de nouveaux acteurs qui en sont aujourd'hui éloignés, sinon exclus.

Certes, depuis quelques années, de nouveaux cadres de recherche partenariale s'inscrivent dans cette tendance, à l'image d'appels à projets « société-recherche » dans plusieurs régions ou du dispositif CO3 proposé par l'ADEME et plusieurs fondations. La reconnaissance offerte aux recherches participatives, l'ouverture des dispositifs à des structures d'action sociale (à l'instar des postes Fonjep R&D), l'incitation à la structuration de consortium collectifs à la faveur de programmes ambitieux comme les TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition) ou les PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) indiquent que les lignes bougent. Ces évolutions contribuent à faire reconnaître l'intérêt de processus d'innovation qui échappent à l'intérêt direct des acteurs qui le portent et à affirmer la finalité sociétale des partenariats de recherche.



SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence Nationale de la Recherche. Appel à projets LabCom Edition 2022. <https://anr.fr/LABCOM-2022>

De Feraudy T., Gaboriau A., Petit G., Thyraud A., Rapport d'enquête - Faire une thèse en Cifre en Sciences Humaines et Sociales, EHESS Université Paris 1, 2021

Le Monde, 4 février 2022. Antoine Petit, Président du CNRS "Il faut assumer que la recherche soit une forme de compétition"

Menissier T. 2022. Innovation, from Industrial Consumption to the reinvention of socialization : a reflexion on a recent semantic enrichment, *Philosophy & Technology*, 35-66.

Palluault O., Palluault S., Vincent S., Laroche R., Omer J., Douchet L., 2021. Transformer la Société à travers les démarches de R&D sociale : quels défis ? *Horizons Publics*, sept-oct 2021, 63-71.

Cette note est publiée sous la licence Creative Commons CC-BY-SA (<https://creativecommons.org>).

Citation : S. Palluault, J.Omer 2022, Adapter les dispositifs de recherche collaborative pour l'innovation sociale. LabCom DESTINS, Poitiers (<https://destins.labo.univ-poitiers.fr>)



AVEC LE SOUTIEN DE



L'ÉQUIPE

COMITÉ DE DIRECTION

Dominique Royoux
Co-directeur
Professeur à l'Université Poitiers
dominique.royoux@univ-poitiers.fr

Sébastien Palluault
Co-directeur
Directeur associé d'Ellyx
sebastien.palluault@ellyx.fr

Liliane Bonnal
Co-directrice adjointe
Professeure à l'Université Poitiers

COMITÉ DE PILOTAGE

RESPONSABLES D'AXE

Émergence de l'innovation

Anne-Marie Crétieneau
Maîtresse de conférence Univ. Poitiers
Olivier Palluault
Directeur associé d'Ellyx

Coopération de l'écosystème

Marie Ferru
Professeure à l'Université Poitiers
Meri Réale
Directrice associée d'Ellyx

Dispositifs et cadres d'innovation

Marie-Eugénie Laporte-Gegeais
Professeure à l'Université Poitiers
Florence Cherigny
Maîtresse de conférence Univ. Poitiers
Sébastien Palluault
Directeur associé d'Ellyx

Mesure d'impact

Charlotte Baille
Maîtresse de conférence à l'IAE Poitiers
Anass Mawadia
Maître de conférence à l'IAE Poitiers
Gilles Caire
Maître de conférence à l'Univ. Poitiers
Jérémy Brémaud
Directeur associé d'Ellyx

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Sophie Boutillier, CLERSE Lille
Patrick Cohendet, HEC Montréal
Marie Cornu, ENS Paris
Michel Grossetti, LISST Toulouse
P-Emmanuel Moyse, McGill Montréal
Bernard Pecqueur, PACTE Grenoble
Benoit Prévost, ART-DEV Montpellier
Nadine Richez-Battesti, MEST Marseille
Damien Rousselière,
SMART LERECO Agers, CRISES Montréal

COORDINATION

Thierry Quinqueton
MSHS Université Poitiers
thierry.quinqueton@univ-poitiers.fr